



Dossier du BHI N° S3/4405

**LETTRE CIRCULAIRE 49/2014**  
**23 juin 2014**

**SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)**  
**Spécifications révisées relevant de la section A-204**  
**Numérotation des cartes marines internationales**

Référence : Publication de l'OHI S-4 Partie A – *Règlement de l'OHI pour les cartes INT*, Edition 4.4.0

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le président du groupe de travail sur la coordination des cartes internationales (INT) de la mer Baltique (BSICCWG) et coordinateur de la région E de cartographie INT a présenté une demande au président du groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) pour l'attribution de nouveaux numéros de cartes INT pour la région de la mer Baltique. Cette demande résulte du fait que les quelque numéros INT non utilisés sont très disséminés et ne peuvent être attribués de manière logique. Par ailleurs, il n'y a pas suffisamment de groupes de numéros disponibles dans la série 1000-1999 pour un transfert d'autres régions à la région E. Le président du BSICCWG a suggéré la possibilité d'utiliser des numéros INT avec un préfixe (par exemple INT E-1025) ou à cinq chiffres (par exemple INT10251).

2. Le CSPCWG a examiné ces deux options et soutient unanimement l'utilisation de numéros à 5 chiffres comme étant le meilleur choix, du fait que :

- « E » n'est pas un préfixe caractéristique pour les utilisateurs ou les producteurs de cartes car les identifiants régionaux ne sont pas très connus en dehors de la communauté de l'OHI.
- Les lettres préfixes sont déjà utilisées dans la numérotation de certaines cartes papier pour indiquer le pays producteur, par exemple AUS (= Australie), JP (=Japon) et NZ (=Nouvelle-Zélande). Dans le contexte européen, E est souvent utilisé pour España / Espagne et certains utilisateurs pourraient assimiler E à l'Estonie au sein de la région de la mer Baltique. Il y a donc un risque potentiel important de confusion pour l'utilisateur.
- Une valeur non numérique peut être source de problèmes avec les registres de métadonnées.

3. L'utilisation de numéros de cartes INT à 5 chiffres a également été soutenue par la commission hydrographique de la mer Baltique à sa 19<sup>ème</sup> réunion (10-12 juin 2014).

4. En conséquence, le CSPCWG propose d'ajouter une nouvelle « Note 3 » au bas du tableau dans la spécification A-204.2 :

3. Au cas où 4 chiffres ne fournissent pas suffisamment de numéros INT pour une région donnée, un 5<sup>ème</sup> chiffre peut être ajouté à la fin des numéros à 4 chiffres attribués. Les préfixes ou suffixes alphabétiques ne doivent pas être utilisés.

5. A titre de clarifications, le CSPCWG saisira également l'opportunité de modifier le tableau A-204.2 et les spécifications A.204-4 et A.204-5 comme suit :

- Modifier les deux lignes « Partie occidentale de l'Atlantique Nord » et « Partie orientale du Pacifique Nord » pour faire apparaître « Partie de la région A » et « Partie de la région B » et répartir l'attribution des numéros entre les régions A et B.

*Nota : La portion pacifique de la région B a été transférée de la région A en 2005/2006. Pour cette raison, le tableau en A-204.2, ligne « Partie orientale du Pacifique Nord », aurait dû être modifié en conséquence, par l'attribution de numéros INT appropriés à une nouvelle « Partie de la région B ».*

- Modifier « Région J » en « Régions I et J » dans le tableau.

*Nota : La région I a été formée à partir de la région J il y a plusieurs années, mais n'a jamais été listée dans la spécification A-204.2. Malheureusement, il n'est pas possible de séparer l'attribution des numéros en deux régions, car la plupart ont déjà été attribués avant la séparation des régions.*

- Modifier A-204.4 pour lire « Les numéros de cartes à 4 ou 5 chiffres.... »
- Modifier les exemples en A-204.5, en tenant compte du fait que la mer Baltique n'est plus un bon exemple car des numéros ont été transférés précédemment de la région D à la région E dans le but de combler les trous, et perturbant ainsi l'attribution régionale.

6. Les changements proposés aux spécifications A-204.2 à A-204.5 sont présentés en annexe A.

7. Conformément à la spécification B-160 de la S-4, les Etats membres doivent informer le BHI ([info@iho.int](mailto:info@iho.int)), dans les trois mois, de toute objection importante à l'adoption de ces spécifications révisées, ou de tout autre commentaire. En conséquence, les commentaires des Etats membres devront parvenir au BHI **avant le 23 septembre 2014**, en remplissant le formulaire de réponse fourni en annexe B. Si aucune objection n'est reçue, le BHI annoncera dans une lettre circulaire de suivi que les spécifications révisées sont entrées en vigueur. Le CSPCWG les inclura dans la prochaine édition de la S-4.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO  
Directeur

Annexe A : Proposition de spécifications révisées A-204.2 à A.204-5

Annexe B : Formulaire de réponse.

**S-4 – SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES**  
**Proposition de spécifications révisées A-204.2 à A.204-5**

Les changements proposés apparaissent en *rouge* ci-dessous.

A-204.2 Les tranches de numéros INT attribués aux principales zones <sup>(+)</sup> sont les suivantes :

PRINCIPALES ZONES	Attribution de numéros INT aux cartes aux échelles indiquées (Note : Les CARTES OCEANIQUES (1 :10M et inférieures) ont reçu les numéros 10 à 99)		
	1:9 900 000 à 1:1 100 000	1:1 000 000 à 1:375 000 *	1:350 000 * et supérieures
<b>Partie orientale de l'Atlantique Nord</b> Région D	100 - 199	1000 – 1019 1030 – 1079	1100 - 1169 1300 1305 - 1314 1384 – 1799
Région E		1020 – 1029	1170 - 1299 1301 - 1304 1315 - 1383
Partie de la région G		1080 – 1099	1800 - 1999
<b>Atlantique central et Sud</b> Région C1 Partie de la région H Partie de la région G	200 - 299	2000 – 2049 2050 – 2074 2075 – 2099	2100 - 2499 2500 - 2754 2755 - 2999
<b>Mer Méditerranée et mer Noire</b> Région F	300 - 399	3000 – 3099	3100 - 3999
<b>Partie occidentale de l'Atlantique Nord</b> <i>Partie de la région A</i> <i>Partie de la région B</i>	400 - 499	<i>4030-4069, 4090-4099</i> <i>4000-4029, 4070-4089</i>	<i>4300 - 4999</i> <i>4100 - 4299</i>
<b>Partie occidentale du Pacifique Nord</b> Région K	500 - 599	5000 – 5099	5100 - 5999
<b>Pacifique Sud</b> Région C2 Partie de la région L	600 - 699	6000 – 6029 6030 – 6099	6100 - 6299 6300 - 6999
<b>Océan Indien</b> Régions I et J Partie de la région H Partie de la région L	700 - 799	7000 – 7049 7050 – 7074 7075 – 7099	7100 - 7499 7500 - 7749 7750 - 7999
<b>Partie orientale du Pacifique Nord</b> <i>Partie de la région A</i> <i>Partie de la région B</i>	800 - 899	<i>8000 - 8069</i> <i>8070 – 8099</i>	<i>8100 - 8699</i> <i>8700 - 8999</i>
<b>Régions polaires</b> Région M (Antarctique) Région N (Arctique)	900 – 929 930 - 959		9000 – 9199 9200 - 9599
<b>Cartes spécifiques</b>	960 - 999		9600 - 9999
NOTES: 1. * Les gammes d'échelles sont susceptibles d'être modifiées afin de correspondre aux besoins régionaux. 2. Les tranches de numéros listées ci-dessus comprennent des numéros déjà en usage. 3...Au cas où 4 chiffres ne fournissent pas suffisamment de numéros INT pour une région donnée, un 5 <sup>ème</sup> chiffre peut être ajouté à la fin des numéros à 4 chiffres attribués. Les préfixes ou suffixes alphabétiques ne doivent pas être utilisés.			

<sup>(+)</sup> **LES CARTES OCEANIQUES (1:10M et inférieures) ont reçu les numéros 10 à 99.**

**A-204.3** Les numéros de cartes à 2 ou 3 chiffres peuvent être attribués uniquement après consultation avec le secrétariat du CSPCWG, afin de permettre une coordination entre les régions.

**A-204.4** Les numéros de cartes à 4 **ou** 5 chiffres peuvent être attribués par les coordonnateurs régionaux de programmes de cartes INT, en consultation avec d'autres membres de leurs groupes régionaux.

**A-204.5** Chaque tranche devra être subdivisée sur une base régionale, **par exemple** :

1100 - 1118 Islande

~~1130 — 1299~~ Baltique

1300 - 1399 Skagerrak, Kattegat et entrées de la Baltique

1700 - 1759 La Manche

**S-4 – SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES**  
**Spécifications révisées A-204.2 à A-204.5**  
**Numérotation des cartes marines internationales**

**Formulaire de réponse**

*(Objections et/ou commentaires à retourner au BHI avant le 23 septembre 2014)*

*Courrier électronique : [info@iho.int](mailto:info@iho.int) - Télécopie: +377 93 10 81 40)*

Note : Les cases s'agrandiront au fur et à mesure de la saisie des réponses.

**Etat membre :**

**Contact :**

**Mél :**


Approuvez-vous les changements proposés aux spécifications A-204.2 à A.204.5 ?

En cas de réponse négative, veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » qui se trouve sous le tableau ci-dessous.

Référence de la S-4	Changement	Oui	Non
A-204.2 à A-204.5	Cf. annexe A		

**Commentaires:**

--

**Signature:**

**Date:**
